Association des Tireurs Du Ball Trap Cernay – Alsace

Siège Social et Stand de Cernay : 9a rue de l'Industrie 68700
CERNAY Tél :03.89.75.52.16. E-mail : siege.btc68@outlook.fr

STAND OUVERT TOUTE L'ANNEE
De 13 h 30 à 19 h : mercredi – jeudi - vendredi
De 9 h 30 à 19 h : samedi – dimanche et jours fériés

SAISON 2026/2027 — Demande d'adhésion du ……

NOM .....Née .....Prénom.....Nationalité……..
Adresse : N° ..... Rue .....
Code postal ..... Ville ..... Pays .....
Date de naissance …… Lieu …….. Département …… Pays ……
N° de tél. ……..... Port. .....……
E-mail (important) ……..…….. Profession …….
Joindre une photo d'identité + certificat médical + copie carte identité + justificatif de domicile
Etes-vous déjà licencié à la Fédération Française de Tir dans un autre club [ ] non [ ] oui, même anciennement
Etes-vous déjà licencié à la Féd. Française de Ball-Trap dans un autre club [ ] non [ ] oui
Si oui, indiquez les coordonnées du club ..... N° de licence .....

Pour les titulaires d'un permis de chasser validé pour l'année en cours, délivré dans le département du Ht-Rhin,
N° du permis ..... Validation 2026/2027 en date du .....
(Joindre photocopie du permis de chasser et attestation d'assurance chasse * voir au verso)

CARTE DE MEMBRE - COTISATION ANNUELLE

COTISATION CLUB 2026/2027 Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027		LICENCES + ASSURANCE *(voir au recto)*	TOTAL Cochez la case ☐
Jeunes : né(e) après le 01/01/2007	**40 €**	Licence FFBT ------- **32 €** ------- Licence FFT ------ **53 €** ------	**72 €** ☐ **93 €** ☐
Pour toute personne âgée de 20 ans ou plus	**120 €**	Licence FFBT ------- **71 €** ------- Licence FFT ------- **105 €** ------- FFBT + FFT ------- **176 €** -------	**191 €** ☐ **225 €** ☐ **296 €** ☐
Tarif réduit pour chasseur ayant fait valider leur permis de chasser pour l'année en cours par la Fédé. Des Chasseurs du Haut-Rhin	**100 €** **40 € (moins 20 ans)**	Licence FFBT ------- **71 €** ------- Licence FFT ------- **105 €** ------- FFBT + FFT ------- **176 €** -------	**171 €** ☐ **205 €** ☐ **276 €** ☐
Licence FFBT assurance complémentaire option 1* (◯) 6 € ou option 2* (◯) 8 € facultative Abonnement à la revue du Ball Trap en supplément (facultatif) pour licences FFBT ( )			**MAGAZINE FFBT 15 €** ☐
Avez-vous une détention d'armes de catégorie B Oui [ ] Non [ ]			
Supplément stand : Butte 22 LR et (ou) Travée 75 m/PN (poudre noire) (cocher la case)	**40 €**	Travée 75 m PN ☐ / 22 LR ☐	**40 €** ☐
Supplément stand 10 m air comprimé	**40 €**	10 mètres air comprimé ☐	**40 €** ☐
*Option consultable sur le site FFBT onglet club/doc. utiles/Présentation Synthétique CA Générali		**TOTAL A PAYER**	

CCM Illzach : IBAN FR76 1027 8030 3400 0342 3294 075 BIC : CMCIFR2A ASS DES TIREURS DU BALL TRAP CERNAY AL

Règlement par ☐ chèque ☐ virement ☐ Carte Bancaire ☐ espèces

Pour acquérir la qualité de **MEMBRE A VIE** : **COTISATION UNIQUE 1200 €**
Vous serez ainsi membre perpétuel pour toute la durée d'existence de l'Association sans avoir à verser de cotisation, à l'exception éventuellement du ou (des) supplément (s), et de votre licence annuelle dont le montant est intégralement reversé aux Fédérations.

Souhaitez-vous recevoir une invitation pour les compétitions de : (**mettre une croix [X] dans les cases correspondantes**)
☐ Fosse Olympique ☐ PC - CS ☐ Skeet ☐ AP ☐ Sanglier courant ☐ 22 LR ☐ PN ☐ 10 M

F.F.T. : FEDERATION FRANCAISE DE TIR
Disciplines : Fosse Olympique - Skeet Olympique - Double Trap – Toutes armes rayées d'épaule et de poing, de compétition et de chasse, sanglier courant
F.F.B.T. : FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE :
Disciplines : Fosse Américaine - Fosse Universelle - Parcours de chasse - Armes rayées de chasse –Compak-Sporting

Fait à ……..
Le ……
Signature

tourner SVP ➔

Pour les chasseurs haut-rhinois

Les membres en possession d'un permis de chasser délivré dans le département du Haut-Rhin, et en cours de validation, ont souscrit une assurance-chasse.
Certains de ces contrats garantissent la pratique du tir (ball trap et cibles gros gibier) dans les stands homologués, à l'exception de la participation à des compétitions.

Attention Certaines compagnies ne garantissent que la pratique du Ball Trap ou le tir au pigeon. Il est impératif que la garantie s'étende également au tir à balle (carabine, arme rayée d'épaule). Dans la négative, nous vous conseillons de changer éventuellement de Compagnie d'Assurance, ou de souscrire une licence à la FFT ou FFBT.
Par exemple : les Compagnies MAAF – GAN – ALLIANZ – AGF - AXA - GENERALI – THELEM – GROUPAMA, ACM, etc.… offrent une garantie complète qui vous dispense de prendre une licence.
Par conséquent, les membres chasseurs ayant souscrit ce type de contrat, et s'ils ne participent pas à des compétitions n'ont pas obligation d'adhérer à une fédération.
Ils ne sont redevables que de la cotisation CLUB
Néanmoins, ils devront CHAQUE ANNEE joindre une photocopie de la validation chasse validé dans le département du Haut-Rhin pour l'année en cours, et une photocopie de l'attestation d'assurance précisant que la garantie s'étend à la pratique du tir : **ball trap** (fusils à canon lisse) et **cibles** (armes rayées d'épaule) dans les clubs homologués.

En principe, les attestations ne précisent pas ce point. Demandez à votre assureur que cela figure sur l'attestation, ou qu'il vous le confirme par écrit.

Votre responsabilité civile doit impérativement être garantie, et aucune dérogation ne pourra être accordée. Un accident sans cette garantie pourrait engendrer d'énormes conséquences financières pour son auteur, et pénales pour le club.

Sans fourniture de cette attestation, la souscription d'une licence est obligatoire.

Pour information :

- La licence FFT (Fédération Française de Tir) est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 au prix de 105 €, jeunes de moins de 20 ans 53 €
- La licence FFBT (Fédération Française de Ball Trap) est valable du **1er janvier** au 31 décembre 2027, au prix de 71 €, jeunes de moins de 20 ans 32€ (supplément revue Ball-Trap 15 €). Assurance option 1 = 6 € Option 2 = 8 €
  Un certificat médical est obligatoire pour toute souscription d'une licence FFT ou FFBT (à joindre lors de l'inscription).

Pièces à fournir impérativement pour les demandes d'adhésion et de licence

- ☐ **Photo d'identité récente (pas de copie)**
- ☐ **Copie de la carte d'identité ou du passeport**
- ☐ **Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir sportif**
- ☐ **Pièce justificative de domicile**
- ☐ **Pour les juniors : autorisation parentale à remplir**

En plus, pour les chasseurs ne souscrivant pas de licence

- ☐ **Photocopie du permis de chasse** validé dans le Haut-Rhin pour l'année en cours (cotisation réduite 80 €)
- ☐ **Attestation d'assurance chasse** garantissant la pratique du **ball trap et le tir à balle** dans les stands homologués à l'exception de toute compétition.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité